

N/REF : 15/09/2025 16H24 C:000003 I:00158
V/REF : AC/C28035
V/Email reçu le Lundi 15/09/2025 a 16H24

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. TRI
IMMEUBLE : RES.TROIS RIVES -TRI
69, MAIL FRANCOIS MITTERRAND
10, RUE DE LIOTHAUD
35000 RENNES

Rennes, le 17 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : RUE 10 LIOTHAUD - LOGT VACANT SUR PASS CHANTIER JUSQU'AU 17/09
LOGEMENT N° 103284, PORTE N°71, 7° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT ROBINET MAL DE LA CUISINE
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 16/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REMPLACEMENT ROBINET DE MACHINE A LAVER CUISINE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 17/09/25 a 09H34 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL036-Répar.Robinet MaL	1	46,00	46,00
TOTAL H.T.				46,00
T.V.A. a 10,00%				4,60
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>50,60</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.